

1-

PROCÈS VERBAL du 3^{ème} CONSEIL D'ÉCOLE
- ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020 -
MARDI 30 JUIN 2020

Accueil/ tour de table/ désignation des secrétaires de séance

PRÉSENTS :

Mr Serre, maire
Mme Faure, maire adjointe
Mme Christ, adjoint aux affaires scolaires
Mme Toullier, conseillère adjointe
Mme Lourd, directrice du service jeunesse
Mme Casales, directrice de l'école

Parents d'élèves :

Mmes Loubet et Laval

Enseignants :

Mmes Grelaud, Mercier, Renard, Desmoulin, Bor-Lascaud, Chagot-Moula, Naftoux, Chapon, Méritet et Ribot
Mrs Desmoulin et Georget

EXCUSES :

Mme Brotherson, Inspectrice de l'éducation nationale
Mme Basbayon ; infirmière scolaire
Mr Fournier, Psychologue scolaire
Mr Roujon, DDEN
Mme Horeau, enseignante

Début de la séance à : 17H35

I- Gestion de la crise Covid 19 et bilan de l'année scolaire :

Gestion de la crise de la Covid-19 :

Réouverture du 18 mai 2020

(Et non le 11 mai 2020 : report accordé aux mairies du Grand Périgueux)

Concernant le fonctionnement de l'école suite à sa réouverture le 18 mai 2020 ; l'école a dû faire face à une situation inédite, mettre en place des dispositifs retranscrits dans le PV du conseil d'école extraordinaire du 7 mai 2020 qui ont révolutionné la pédagogie et la réglementation de l'école.

Nous avons tous essayé de faire au mieux mais il ne s'agit pas de créer des espaces de non droit sur le long terme comme, par exemple :

- Les horaires modifiés de l'arrivée des élèves sans que ni le règlement intérieur de l'école, ni le règlement départemental qui le régit soient revisités ni votés en conseil d'école, comme il se doit.
- La mise en place, sur le temps scolaire, d'un accueil assuré par la municipalité

Si la crise sanitaire en cours devait engendrer des aménagements pour la rentrée scolaire à venir, il est primordial de rentrer dans un cadre réglementaire et juridique.

Une autre problématique majeure est à mettre en lumière :

Depuis la circulaire de réouverture des écoles du 4 mai dernier, l'école devait accueillir, à sa réouverture, les publics prioritaires suivants :

- Les élèves en difficulté scolaire, décrocheurs ou en situation de décrochage
- Les enfants des familles défavorisées
- Les élèves en situation de handicap

2-

Or, nous ne pouvons pas dire que nous avons pu répondre à cette attente et ce, pour deux raisons :

- Les familles ont eu le choix de garder leur enfant à la maison ; les élèves qui ont repris le chemin de l'école l'ont donc été pour des raisons économiques et professionnelles de leurs parents.
- La liste des personnels prioritaires à la gestion de la crise était tellement longue qu'à elle seule, elle a suffi à remplir les jauges établies de 10 élèves par classe.

Reprise de l'obligation scolaire dans l'école du 22 juin

Le nouveau protocole sanitaire a été assoupli.

Voilà ce qui reste en place jusqu'à la fin de l'année scolaire :

Les gestes barrière et règles de distanciation physique doivent être respectés :

- *Ne pas se toucher*
- *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.*
- *Garantir l'hygiène des mains*

La famille s'engage à ne pas mettre son enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

→ *Mme Casales fait le constat que l règle de ne pas se toucher n'est pas gérable pour les enfants.*

Le port du masque est obligatoire pour le personnel si la distance d'un mètre ne peut pas avoir lieu. Il n'est pas obligatoire pour les enfants mais est autorisé (deux/jour dans un sac plastique au nom de l'enfant).

Nous remercions la municipalité de nous avoir donné des masques en tissu.

→ *Mme Casales informe que l'équipe enseignante n'est pas sereine pour exercer son travail pédagogique dans les conditions actuelles.*

Dispositif « 2S2C »:

Ce dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme visait à soutenir les territoires dans le cadre du déconfinement progressif pour accueillir un maximum d'élèves, contraint des conditions sanitaires, tout en gardant une visée éducative.

Une convention doit être établie entre l'IA-Dasen et chaque maire volontaire selon un protocole strict (types d'activités, concertation des équipes éducatives...).

S'il n'y a pas lieu, aujourd'hui, de remettre en cause les objectifs de ce dispositif, nous pouvons regretter l'absence d'information et de concertation puisqu'il est positionné sur le temps scolaire.

La municipalité n'a pas souhaité se saisir de cette proposition.

Dispositif « Vacances apprenantes été 2020 »

La nouvelle circulaire de l'Education Nationale du 10 juin 2020 propose un nouveau dispositif intitulé « Vacances apprenantes ».

Il était demandé aux directeurs d'école de rédiger un appel à projet comportant la liste des enfants concernés, le descriptif des activités proposées, le public ciblé (décrocheurs, filles, garçons, boursiers, niveaux de classe...), les partenariats, les personnels encadrant en précisant le nombre d'intervenants ainsi que leur statut (enseignant, agent public, intervenant extérieur...), le budget prévisionnel et tout ceci avant le 24 juin 2020.

L'école de Chancelade ne mettra pas en place ce dispositif, le délai était trop court.

Bilan du projet de secteur 2016-2020 :

Le projet de secteur a été mené à son terme jusqu'à la fermeture de l'école dans le cadre de la pandémie de Coronavirus.

3-

L'axe 3 de ce projet, qui décline toutes les programmations des activités éducatives et culturelles, a été stoppé. La DSDEN 24 a interdit toutes les sorties scolaires jusqu'à la fin de l'année.

Bilan TAP :

La parole est laissée à Lydie Lourd.

→ *Pendant le confinement, le périscolaire a accueilli 4 enfants de l'élémentaire et 2 de la maternelles. Les activités en extérieur ont été favorisées.*

Les absences du personnel ont engendré des soucis d'organisation.(70 absences sur 82 jours).

A la rentrée, les TAP auront les mêmes horaires que cette année ; cependant les TAP initiation ne seront pas reprises à cause de la situation sanitaire.

Mr le Maire informe que 2 personnes seront à temps plein l'an prochain et une réflexion est engagée autour de la gestion du centre de loisirs. La commune en reprendra peut-être les compétences en janvier 2021.

Les cabanes à livres seront opérationnelles à la rentrée et un gros don de livres a été fait.

Bilan coopérative scolaire :

La parole est donnée à Mme Renard pour la coopérative scolaire qui nous présente le bilan financier de la coopérative scolaire de l'association USEP. Le solde est de 2708,85 €.

L'APE nous a remis un chèque de 75 €, fruit de la vente annuelle de gâteaux.

Merci beaucoup pour leur investissement.

→ Reste encore quelques ajustements : dépense pour les livres des Incorruptibles (± 500 €) et gain des 75 € de l'APE et du recyclage des cartouches...

Un grand merci à Mme Renard pour la tenue des comptes.

→ *Mme Laval nous informe que Mme Urgel, présidente de l'APE et vérificateur aux comptes, fait un bilan favorable sur la tenue des comptes.*

Nous proposons que la mère d'élève qui travaille au village de l'enfance récupère, à nouveau, les vêtements oubliés dans l'école.

Budget mairie

Il a été reconduit à l'identique de celui de l'an dernier.

II - Prévisions 2020-2021 :

196 élèves + les enfants du voyage (32 cette année scolaire contre 33 l'année dernière) : 228 attendus au total sur l'année scolaire

CP : 40 élèves : 20 (Mme Grelaud) et 20 (Mme Méritet)

CE1 : 33 élèves : 16 (Mme Mercier) et 17 (Mme Tréviaux + sa décharge, Mme Moula)

CE2 : 39 élèves : 20 (Mr Desmoulin) et 19 (Mme Renard)

CM1: 48 élèves : 24(Mme Desmoulin) et 24 (Mme Ribot)

CM2 : 36 élèves : 18 élèves (Mr Georget) et 18 élèves (Mme Boisseau)

Il faut bien garder en tête que nous allons accueillir, de manière aléatoire, une trentaine d'enfants du voyage. Au regard des effectifs, ces enfants seront inscrits dans leur classe en fonction de leur classe d'âge. Ils seront accueillis par deux dans la mesure du possible.

Nous comptons vivement sur l'engagement de l'Inspection Académique, pris il y a trois ans déjà, suite à la suppression du poste « Clin : « si 15 enfants du voyage sont présents, un enseignant supplémentaire, au profil ciblé, sera affecté pour assurer un enseignement efficient auprès de ce public particulier ». Mme Horeau reste rattachée à cette école à cet effet.

Mme Darrort est affectée en tant que remplaçante, rattachée à notre école comme cette année.

4 -

Mme Bor-Lascaud Stéphanie, enseignante spécialisée en charge des enfants EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés) est également rattachée administrativement à l'école.

Mme Boisseau Isabelle rejoint l'équipe de l'élémentaire à la rentrée ; elle vient de Charente-Maritime

Un nouvel inspecteur de circonscription arrive de la Nouvelle Calédonie, Monsieur Vincent Fréal.

Mme Casales, qui change de poste de direction à la rentrée prochaine, remercie l'ensemble de la communauté éducative pour cette collaboration durant cinq ans.

Mme Cécile Tréviaux lui succède à la direction d' l'école.

Nous souhaitons le meilleur pour leur nouvelle carrière à Mme Naftaux Elodie et Mme Chapon Jennyfer.

L'inscription des nouveaux élèves se fait par mail et la visite des parents d'élèves et des élèves de GS n'a pas pu avoir lieu cette année par souci de respect du protocole sanitaire.

La liste des fournitures pour chaque niveau de classe a été transmise aux parents par mail. Nous avons été soucieux du respect de la circulaire n° 2017-080 du 28 avril 2017 du Bulletin Officiel concernant la réduction de la charge financière pour les familles.

La liste des fournitures est aussi disponible sur le site de la mairie.

Cette année encore, L'éducation Nationale a offert un livre pour les vacances, aux élèves de CM2 « Les fables de Jean de la Fontaine ».

Travaux et aménagements

Mallettes PPMS

Les 4 mallettes des quatre zones sont à renouveler (dates de péremption passées) ; le stock d'eau et de biscuits sera également à prévoir pour la rentrée.

La commande de chaises ajustables pour les classes de CP est en cours.

L'éloignement de l'espace sportif de Chercuzac pose un problème de déplacement vers ce lieu (en terme de coût) tant sur le temps scolaire, qu'extrascolaire.

→ *Mr le Maire entend les difficultés et proposera des solutions.*

Projet de secteur 2020

Un nouveau projet de secteur ou d'école sera à bâtir pour l'année prochaine ou les années à venir.

Suite à cette crise sanitaire, la conception, même de ce nouvel outil pédagogique n'a pas été transmis aux écoles.

L'école a, en revanche, déjà pris rang pour conduire des activités pédagogiques l'an prochain :

- Un cycle natation pour les classes de CE2 et CM1
- Inscription au dispositif école et cinéma pour la projections de 3 films/an
- Demande d'intervenant extérieur , en partenariat avec le conseil départemental, pour un cycle hand ou basket pour les CM
- Inscription au prix des Incorruptibles pour 3 classes
- Rencontre avec un auteur pour deux classes

Association Printemps Ô Proche-Orient envisage le report de son intervenante Nassim Alwan durant la semaine du **16 au 20 novembre** et le même principe : 1h d'intervention.

5-

Festival de la B.D. de Bassillac : Nous n'avons pas d'information de sa reconduction à cause de la crise sanitaire.

Festival Jazz :

→ *Mr le Maire informe que le comité du Festival n'est pas en très bonne santé financière ; le fait d'avoir délocaliser le festival sur le parc des expos n'a pas favorisé les choses. Solliciter M.N.O.P pour l'année prochaine est à l'étude.*

III- Calendrier et Rythmes scolaires :

Calendrier scolaire :

La rentrée des élèves est prévue mardi 1^{er} septembre. Cette année encore nous ferons le pont de l'Ascension.

→ *Mme Casales précise que nous sommes dans l'attente du calendrier scolaire académique officiel, non paru à ce jour .*

Rythmes scolaires :

L'équipe pédagogique souhaite que soit étudié en Copil la possibilité d'un retour à un rythme de 4 jours. Elle aimerait faire état des différents arguments en faveur de ce rythme là.

→ *Mr le Maire suivra l'expertise des professionnels de l'enfance : parents, enseignants, équipe d'animation. Ce sujet sera à l'étude dès la rentrée des classes de septembre.*

→ *Mme Loubet informe qu'un sondage sera fait auprès des familles à la rentrée et qu'il faudra se pencher sur le fonctionnement des mercredis.*

Fin de la séance : 18H45

Secrétaires de séances :
Mmes Ribot Liliane
Et Loubet Isabelle

La directrice :
Mme Casales Sèverine

